

Mis en ligne le mardi 30 octobre 2018

**N°02 - Admission en
non-valeur- titre de recettes
créances éteintes - Exercices
2017 et 2018 - Société O
Délice de Brice**

Rapporteur Mme Arnal

MME ARNAL : Alors il s'agit des questions 2 à 6, ce sont toujours des questions de créances éteintes, c'est-à-dire des sommes qui n'ont pas pu être perçues et Madame le Receveur Municipal nous demande de les mettre en non-valeur. Pour la question numéro 2, il s'agit de 356.40 Euros.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.